

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D01_18_05_2021 Tarifs des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel

La billetterie des animations de l'été est reprise en régie par le PETR Pays Vallée du Loir depuis 2020. Il est proposé de conserver les mêmes tarifs qu'en 2020, avec pour seule modification l'intitulé Visite événement plutôt que Visite gourmande :

ACTIVITES - VISITES - PUBLIC INDIVIDUEL		COULEUR DU CARNET
Visite Hololens au Prytanée – Tarif unique	12,00 € TTC	Jaune
Atelier – Tarif unique par enfant	5,00 € TTC	Blanc
Visite canoë – Plein tarif	10,00 € TTC	Vert
Visite canoë – Tarif réduit	5,00 € TTC	Marron
Visite événement – Plein tarif	12,00 € TTC	Violet
Visite événement – Tarif réduit	7,00 € TTC	Orange
Visite guidée - Plein tarif	5,00 € TTC	Bleu
Visite guidée - Tarif réduit	3,00 € TTC	Rouge

- ⇒ Tarif réduit : sont éligibles les moins de 15 ans et les demandeurs d'emploi.
- ⇒ Visites guidées gratuites pour les moins de 5 ans

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les intitulés et tarifs des activités et visites du PAH pour le public individuel, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D02_18_05_2021 Adhésion au Pass Culture

Le ministère de la Culture étend le Pass Culture, testé jusqu'à présent dans 14 départements, à toute la France. Ce n'est pas le même dispositif que le E.pass Culture – Sport de la région des Pays de la Loire.

Le Pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans résidant en France, sur laquelle ils disposent de la somme de 300 € pendant 24 mois, qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Le Pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres numériques à réserver directement sur l'application, ainsi que des propositions d'offres physiques et d'activités culturelles dont les jeunes peuvent profiter autour de chez eux.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le fait que le PETR devienne partenaire du Pass Culture afin de pouvoir y déposer des offres de visites, spectacles ou activités.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



A circular blue stamp of the 'SYNDICAT MIXTE' of the 'Pays Vallée du Loir' is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D03_18_05_2021 Subvention DRAC Pays d'art et d'histoire – actions 2021

Au titre des actions 2021 du Pays d'art et d'histoire du PETR Pays Vallée du Loir, Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour demander une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, à hauteur de 19 400 €.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention de 19 400 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, au titre des actions 2021 du Pays d'art et d'histoire.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D04_18_05_2021 Subvention DRAC dans le cadre du CLEA – année scolaire 2021-2022

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour demander une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, de 50 420,00 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Mme la Présidente souhaite également obtenir l'autorisation pour signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Madame la Présidente :

- . à solliciter une subvention de 50 420 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, au titre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle – année scolaire 2021-2022,
- . à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU LOIR" around the perimeter and "Pays Vallée du Loir" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D05_18_05_2021 Approbation des nouveaux statuts du PETR (Statuts – version mars 2021 en annexe 1)

Du fait de la dissolution prochaine du Syndicat intercommunal du Loir, liée à la prise de compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI, il a été demandé au PETR Pays Vallée du Loir de reprendre la mission d'Animation du site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges" en lieu et place du SIL.

Pour que cela puisse être effectif, les services de la Préfecture ont fait connaître la démarche à suivre.

Après délibération spécifique des CC du Pays fléchois et Sud Sarthe (seules partiellement intéressées par le site Natura 2000), l'étape suivante tient dans la modification des statuts du PETR tels que présentés en annexe 1.

Un article 5 a été entièrement ajouté ; il précise les modalités de conventionnement avec l'Etat pour assurer le financement de cette animation, en y incluant les communes hors périmètre du PETR. En effet la commune de Vaulandry – commune nouvelle de Baugé-en-Anjou (Maine-et-Loire) fait partie de ce site, à raison de 3% de sa surface (contre 97% en Sarthe).

Cette modification nécessaire des statuts a constitué l'occasion de revoir l'écriture de certains autres articles, entre autre celui intéressant la constitution/composition du Conseil de développement territorial du PETR (article 14) et celui précisant la nature des recettes (article 15) pouvant être levées par le PETR.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les nouveaux statuts du PETR – version de mars 2021.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 18 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021
Nombre de membres : 43
Présents : 35 - Pouvoirs : 6
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 20/05/2021 et publication du 20/05/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIERE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D06_18_05_2021 Création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un Volontaire territorial de l'administration (VTA)

Le PETR Pays Vallée du Loir a pour projet, en accord avec la ville du Lude, d'accueillir un Volontaire territorial en administration (VTA) pour une durée de 12 mois. Cette personne serait "mutualisée" entre les deux structures.

Après différents contacts auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), de la Préfecture et du Centre de gestion 72, il s'avère nécessaire de créer un poste non permanent au sein de l'effectif du PETR – la mutualisation étant plus facile entre une structure supra et une commune qu'inversement.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984)

Considérant la durée du contrat de projet égale à 12 mois (à compter du début de la mission),

Considérant le niveau de recrutement relevant de la catégorie hiérarchique B,

Considérant qu'il s'agit d'un poste à temps plein,

Considérant que le niveau de rémunération est inclus dans la fourchette entre les indices bruts 372 et 597,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du PETR Pays Vallée du Loir,

Il est précisé que la mutualisation de ce VTA sera transcrite dans la rédaction d'une convention bipartite intéressant le PETR et la ville du Lude, au regard du partage de la totalité des charges (y compris le logement proposé au VTA).

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un VTA.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT Pays Vallée du Loir' with a signature in black ink over it. The signature is written in cursive and appears to be 'Béatrice Latouche'. The stamp contains the text 'SYNDICAT Pays Vallée du Loir' around the perimeter.